

Interpellation Pour une meilleure cohérence, lisibilité et coordination de la politique alimentaire communale

1. Contexte général

L'alimentation est un enjeu clé qui concerne à la fois l'environnement, l'économie locale, la cohésion sociale et la santé publique. Elle constitue également un levier reconnu dans les démarches de transition écologique et de soutien à l'économie locale.

Au niveau cantonal, différentes réflexions récentes — dont un postulat du député David Raedler relatif aux circuits courts et à la vente directe — soulignent l'importance de l'agriculture locale dans la création de valeur ajoutée et dans le maintien d'un tissu économique régional diversifié. Elles mettent également en évidence le rôle des collectivités publiques dans le soutien aux filières alimentaires locales, notamment à travers la promotion des circuits courts et des produits de saison.

Dans ce contexte, il apparaît pertinent que la Ville de Vevey puisse disposer d'une vue d'ensemble claire de son action en matière d'alimentation pour la prochaine législature. Une meilleure cohérence des actions existantes permettrait de mieux articuler les initiatives en cours, de valoriser les ressources locales et de renforcer la lisibilité des politiques déjà menées en faveur d'une alimentation plus durable.

2. Situation actuelle à Vevey

Vevey est déjà engagée dans une démarche de durabilité, avec des initiatives concrètes qui témoignent d'une volonté d'agir pour l'environnement et la communauté.

On peut notamment relever :

- Un tissu associatif actif,
- Une politique communale de durabilité,
- Le soutien à divers projets citoyens,
- Plusieurs initiatives liées à la consommation responsable et à la vie locale.

Dans le domaine de l'alimentation, plusieurs éléments peuvent toutefois être observés :

- Les actions sont aujourd'hui réparties entre différentes politiques sectorielles,
- Il n'existe pas de cadre global spécifiquement dédié à l'alimentation,
- La lisibilité et la coordination des actions liées aux circuits courts pourraient être améliorées.

3. Enseignements d'autres communes vaudoises

Plusieurs communes du canton ont développé des approches dans ce domaine :

- Lausanne met en œuvre une politique de restauration collective intégrant des objectifs en matière de produits locaux et de saison,
- Yverdon-les-Bains soutient divers projets liés à la transition alimentaire et à l'innovation citoyenne,

- Nyon développe des actions de promotion des produits régionaux et de sensibilisation,
- Morges bénéficie d'un contexte agricole favorable permettant une bonne intégration des circuits courts.

Ces exemples, présentés à titre illustratif, montrent que les communes peuvent agir de manière complémentaire en combinant les achats publics, la restauration collective, les initiatives locales et la valorisation du tissu économique régional.

4. Éléments issus des réflexions cantonales

Les travaux récents menés au niveau cantonal mettent en évidence plusieurs points de convergence :

- Les circuits courts et la vente directe représentent un levier important pour l'agriculture locale et la création de valeur sur le territoire ;
- Les collectivités publiques jouent un rôle structurant à travers leurs politiques d'achats et leurs infrastructures de restauration collective ;
- Les systèmes alimentaires locaux reposent sur une diversité de canaux, incluant la vente directe, la restauration collective et les commerces de proximité.

Ces éléments confirment la pertinence d'une approche coordonnée à l'échelle communale.

5. Questions à la Municipalité

Au vu de ce qui précède, la Municipalité est invitée à répondre aux questions suivantes :

1. La Municipalité dispose-t-elle d'un **état des lieux global et structuré** des actions communales en lien avec l'alimentation (achats publics, restauration collective, initiatives citoyennes, soutien aux producteurs locaux et circuits de distribution) ?
2. Comment la Municipalité évalue-t-elle aujourd'hui **la cohérence et la coordination** des actions menées dans ce domaine ?
3. La Municipalité envisage-t-elle la mise en place d'un **cadre global ou d'une stratégie communale** en matière d'alimentation ?
4. Dans quelle mesure les **produits locaux et de saison** sont-ils intégrés dans les politiques d'achats publics et de restauration collective de la Ville ?
5. Quelles mesures pourraient être envisagées pour :
 - Améliorer la **visibilité des initiatives existantes**,
 - Renforcer la **mise en réseau des acteurs locaux**,
 - Soutenir le développement des **circuits courts** ?
6. La Municipalité s'est-elle inspirée ou envisage-t-elle de s'inspirer des pratiques mises en œuvre dans d'autres communes vaudoises, notamment Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon et Morges ?
7. Enfin, la Municipalité envisage-t-elle la mise en place d'un **dispositif de soutien aux initiatives locales**, par exemple sous forme d'appel à projets ou de fonds dédié ?

Vevey, le 19 avril 2026

Jérôme Christen